

## Me Mahfoudh Ould Bettah

**"Je suis prêt à toutes les solutions qui permettraient à l'ONA de recouvrer son indépendance, sa dignité et son unité".**

Suspendu trois ans de la profession d'avocat pour avoir refusé de reconnaître un bureau autoproclamé de l'Ordre, Me Mahfoudh Ould Bettah, qui se considère comme le bâtonnier élu à l'urne des élections de juin 2002, refuse de se laisser abattre. Après avoir épuisé tous les recours au niveau national, il porte à présent le combat sur la scène internationale. Dernier théâtre des opérations: l'Union des Avocats Arabes qui vient de décider de geler la participation de la Mauritanie tant que de nouvelles élections ne sont pas organisées. Le Calame l'a rencontré à son retour de Rabat.



# "Je suis prêt à toutes les solutions qui permettraient à l'ONA de recouvrer son indépendance, sa dignité et son unité".

Suite de Une

**Le Calame:** La grande ferveur avec laquelle vous avez été accueilli de la part de vos partisans à l'aéroport indique que vous avez "gagné" à la session de l'Union de Avocats Arabes. En quoi se résume ce succès ?

**Me Mahfoudh Ould Bettah :** Effectivement, je reviens d'un voyage au Maroc où j'ai participé avec une délégation de l'Ordre Nationale des Avocats (Me Mohameden Ould Ichidou, Me Yarba Ould Ahmed Saleh, Me Brahim Ould Ebetty et Me Zayed Al Mouslimme) aux assises du bureau permanent de l'Union des avocats arabes (UAA) dans sa première session ordinaire pour l'année 2004. La question de l'Ordre mauritanien y était inscrite à l'ordre du jour. Elle a fait l'objet d'un rapport du secrétaire général de l'UAA qui a constaté le retard dans l'exécution de la mission de bons offices décidée par le bureau de l'Union. Il a en même temps rendu compte de l'invitation faite aux deux parties de s'entretenir avec lui au Caire en avril dernier pour trouver un terrain d'entente et à laquelle seul Me Mahfoudh a répondu.

Après avoir déclaré que la dernière élection de l'Ordre était "truquée", le secrétaire général de l'UAA a proposé qu'une mission se rende en Mauritanie dans les plus brefs délais afin de superviser de nouvelles élections et prendre la place des autorités. Il propose que la participation de la Mauritanie soit gelée jusqu'à l'organisation de nouvelles élections. Me Melainine Ould Khalifa et ses amis sont alors devenus fous. Lui-même s'est déplacé jusqu'à la tribune pour lancer aux avocats: "si vous gelez notre participation, aucun de vous ne posera patte (Yatrah Krey'ou) en Mauritanie". Certains lui

répondent que quelles que soient les menaces, la décision sera maintenue.

Melainine a alors essayé une méthode. Il a utilisé un membre de l'Union pour changer le contenu de la résolution et supprimer le terme de "gel". Mais lorsque le bureau permanent s'est fait lire la résolution sur la Mauritanie, il a remarqué qu'elle a changé. Ces membres ont protesté violemment et le texte a été repris tel qu'il est, notamment les aspects relatifs au gel et l'envoi de la mission pour superviser de nouvelles élections.

**Pensez-vous que le pouvoir va laisser cette commission venir en Mauritanie ?**

C'est une question qu'il faudrait poser aux autorités mauritaniennes. Je pense personnellement que rien ne devrait s'opposer à l'arrivée de nos confrères arabes. C'est la meilleure manière de prouver encore une fois que ce qui s'est passé est une affaire entre avocats. Le refus des autorités de les recevoir et de les laisser faire ce pourquoi ils sont venus prouvera qu'il y a une décision politique derrière ce qui s'est passé. Evidemment, l'attitude envers un certain nombre d'organisations internationales déjà exprimée par certaines autorités consulaires qui ont refusé de leur délivrer des visas ne porte pas à beaucoup d'optimisme. Mais je suppose que l'Union des Avocats Arabes est beaucoup plus proche que les autres organisations internationales et logiquement elle devrait, en tant que membre de la famille mauritanienne, être acceptée par les autorités. Je l'espère en tout cas. En ce qui nous concerne, nous avons toujours clamé haut et fort que les élections ont été truquées de bout en bout et qu'il faut les reprendre là où elles se sont arrêtées. On doit pouvoir considérer que le bâtonnier a été élu et que le conseil restait à élire. Ceci étant, nous restons ouverts à toutes les solutions qui feraient que l'Ordre National des Avocats recouvre son indépendance et son unité. Il ne s'agit pas pour moi d'un combat personnel. Il s'agit d'un combat pour la liberté, pour l'indépendance de l'Ordre, pour la profession d'avocat, pour les libertés de façon générale, pour une justice indépendante et équitable.

**Seriez-vous prêt à se déclarer non candidat si cette annonce contribue à résoudre la crise ?**

Je suis prêt à toutes les solutions qui permettraient à l'ONA de recouvrer son indépendance, sa dignité et son unité. Encore une fois, il ne s'agit pas d'une affaire personnelle. S'il ne

s'agissait que de mes propres intérêts, j'aurais pu attendre comme beaucoup de mauritaniens l'ont fait mais il s'agit d'une affaire concernant les principes fondateurs de la profession d'avocat et il se trouve que je me suis mis à la tête de cet ordre au moment où des événements ont eu pour conséquence la remise en cause de ces principes là. Je ne peux pas me dérober à ce combat et je le mènerai jusqu'au bout avec mes confrères.

**Croyez-vous que le bureau qui se proclame élu peut encore continuer à travailler alors qu'il n'est reconnu nulle part ?**

Il n'est pas élu d'abord et il n'a jamais travaillé. Le seul travail qu'il a fait jusqu'à présent c'est d'admettre par dizaines de nouveaux postulants à la profession d'avocat qui ne répondent à aucun critère notamment académique. Des personnes ont été admises alors qu'elles n'ont qu'un DEA. Pourtant les textes prévoient que pour accéder directement à la profession d'avocat sans CAPA et sans stage, il faut se prévaloir d'un doctorat et de l'exercice de la profession d'enseignement pendant au moins trois ans. Or, tous ceux qui ont des DEA et des diplômes obtenus dans des instituts qui n'ont pas vocation à former des juristes comme celui de la ligne arabe au Caire, des DEA tunisiens ou marocains. Je n'ai pas l'impression qu'ils ont tenu compte des intérêts de la profession d'avocat dans cette affaire. Ils prétendent que la Cour Suprême a admis quelques uns sur la base de leurs diplômes. Nous, nous avons déjà protesté lorsque la Cour Suprême a admis une ou deux personnes sur la base de diplômes de ce genre et elle est revenue sur sa décision. Elle a commencé par refuser un autre dossier parce que nous lui avons dit en ces temps là qu'elle est en train de vider la profession de son contenu, de la banaliser par ces décisions.

**Concernant votre suspension pour trois ans, où en est votre recours ?**

Je n'ai pas formulé de recours et je ne le formulerai jamais. La décision a été prise par des gens qui n'ont aucune légitimité, aucune légalité et je n'entends pas lui donner une quelconque consistance judiciaire. Je ne le ferai pas. S'il faut que j'assume la suspension jusqu'au bout, je le ferai. Il est hors de question d'user d'aucune voie de recours contre cette décision.

PROPOS RECUEILLIS PAR  
AHMED OULD CHEIKH